

La France dépense 2,5 % de son PIB pour les politiques du marché du travail en 2023, la part la plus élevée parmi les pays européens

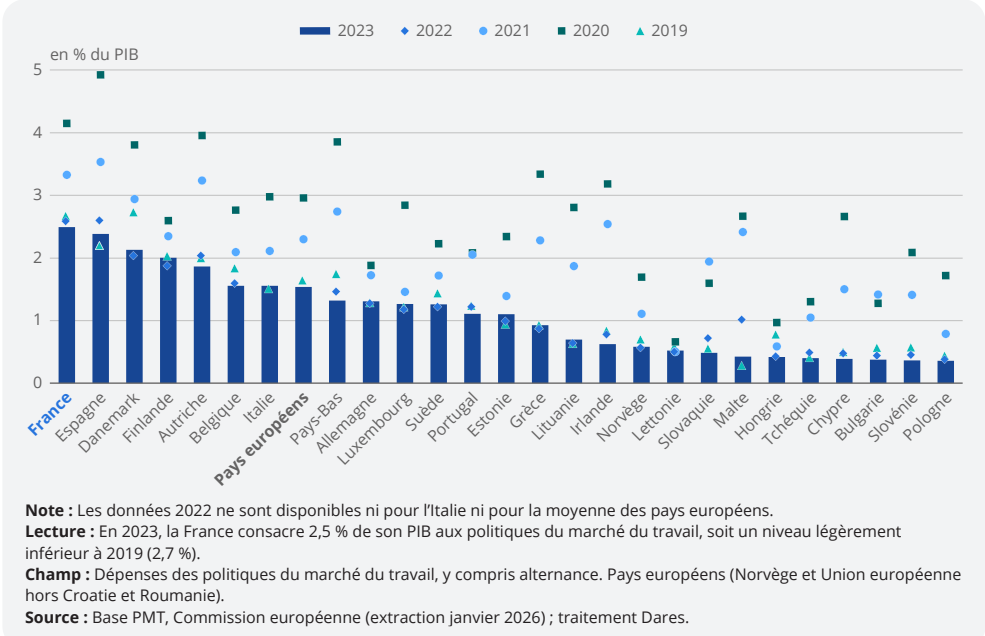
En 2023, la France consacre 2,5 % de son produit intérieur brut (PIB) aux dépenses pour les politiques publiques en faveur de personnes en difficulté sur le marché du travail. Ce niveau est comparable à celui de 2019. C'est la part la plus élevée en Europe et elle excède de 1,0 point la moyenne européenne. La France se classe deuxième pour les dépenses relatives aux mesures de soutien au revenu (1,7 % du PIB), et sixième pour les mesures dites « actives » (0,5 % du PIB), telles que la formation professionnelle hors alternance, ainsi que pour les dépenses liées aux activités du service public de l'emploi (0,2 %).

Parmi les mesures actives, la France oriente ses dépenses majoritairement vers la formation professionnelle (0,3 % du PIB), à l'instar de l'Autriche et la Finlande. Certains pays concentrent leurs efforts sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en particulier le Danemark (0,9 %). Entre 2019 et 2023, les dépenses consacrées aux mesures actives ont augmenté de 7 % en France, sous l'effet notamment du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), tandis qu'elles ont diminué de 2 % en moyenne en Europe.

Rapportée à l'ensemble des personnes sans emploi souhaitant travailler, la dépense moyenne française de mesures actives atteint 2 900 standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne en 2023, montant supérieur à la moyenne européenne (2 300 SPA). La dépense moyenne de soutien au revenu atteint quant à elle 10 600 SPA en France, très au-dessus de la moyenne européenne (4 600 SPA).

En 2023, la France dépense 70 milliards d'euros pour les politiques publiques en faveur de personnes en difficulté sur le marché du travail, soit 2,5 % de son PIB ► [figure 1](#). Elle est le pays qui y consacre la plus grande part au sein des pays européens¹, suivie par l'Espagne (2,4 %) et le Danemark (2,1 %), ces pays constituant le trio de tête en 2019 également. En 2023, la part en France excède de 1,0 point celle de la moyenne européenne.

► 1. Dépenses associées aux politiques du marché de travail (PMT) entre 2019 et 2023, par pays

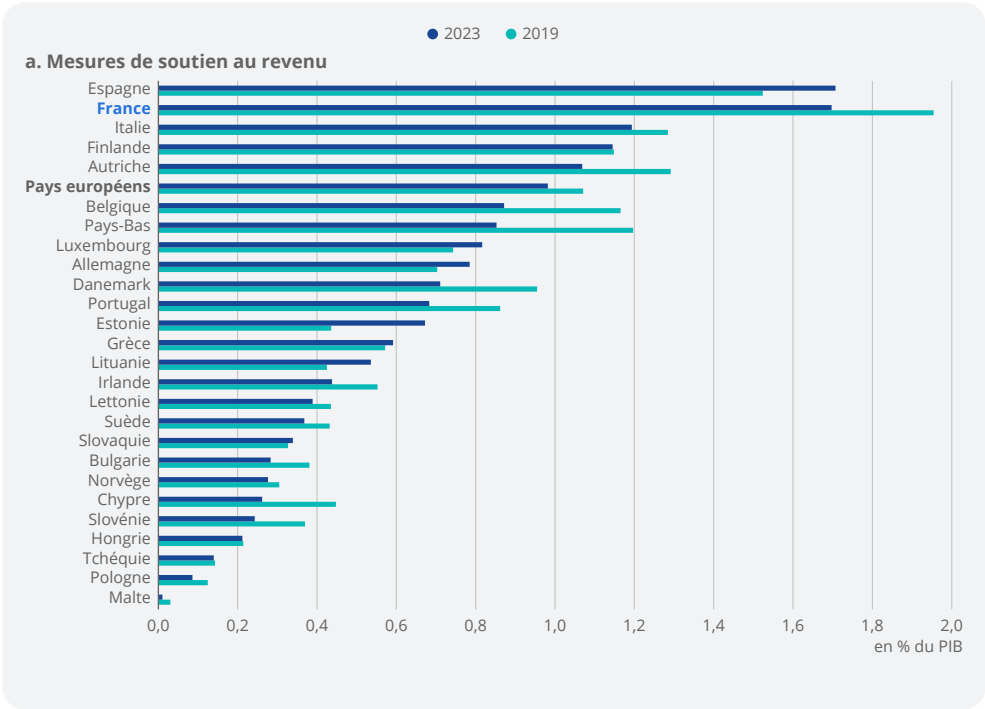


¹ Pour cette étude, les pays européens retenus sont ceux de l'Union européenne dont les données sont disponibles, soit 25 pays de l'Union, ainsi que la Norvège.

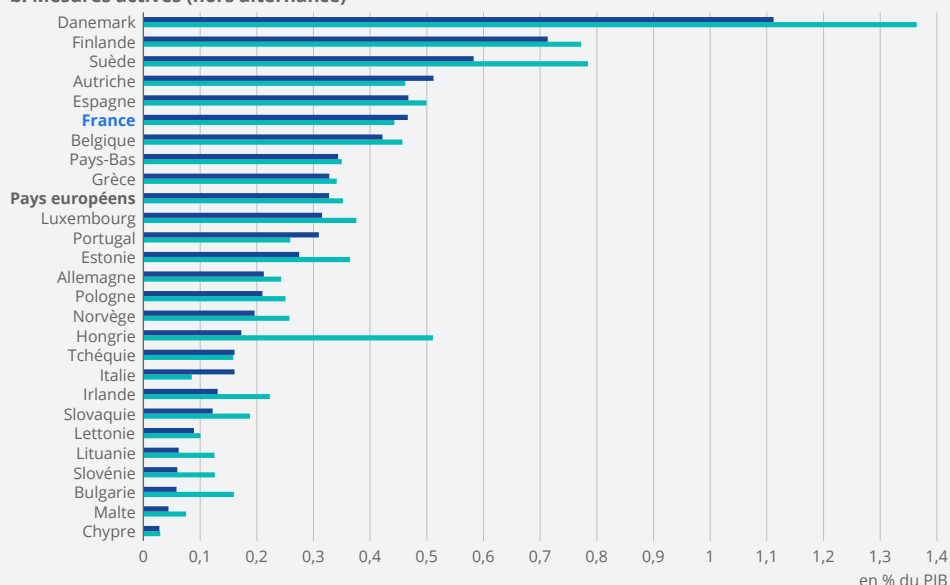
En France, comme dans la majorité des pays européens, la part des dépenses consacrées aux politiques du marché du travail tend à diminuer : -0,2 point de PIB entre 2019 et 2023 en France et -0,1 point en moyenne dans les pays européens. Elles ont massivement augmenté en 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, puis sont revenues dès 2022 à un niveau proche de celui d'avant crise [Commission européenne, 2025]. Plusieurs pays se distinguent par un repli plus marqué sur la période : le Danemark (-0,6 point de PIB entre 2019 et 2023), les Pays-Bas (-0,4 point) et la Hongrie (-0,4 point).

Telles que définies par la Commission européenne, les politiques du marché du travail visent à lutter contre le chômage par des interventions publiques ciblant les groupes en difficulté pour accéder au marché du travail ou y rester : chômeurs, inactifs souhaitant rejoindre le marché du travail et salariés dont l'emploi est menacé ► [sources](#). Les dépenses relatives à ces politiques (1,5 % du PIB en moyenne en Europe) sont classées en trois grandes catégories. Tout d'abord, sont prises en compte les mesures de maintien et de soutien au revenu des personnes privées d'emploi via, par exemple, les prestations d'assurance chômage ou de chômage partiel (1,0 % du PIB en moyenne en Europe) ► [figure 2](#). Ensuite, les dépenses relatives aux mesures dites « actives » sont destinées à améliorer l'employabilité des personnes, par la formation ou l'acquisition d'une expérience professionnelle (0,3 % du PIB en moyenne en Europe). Par exemple, en France, la mise en place de contrats aidés incite les employeurs à recruter des publics défavorisés [Insee, 2026], ► [méthodes](#). Enfin, sont incluses les dépenses permettant le fonctionnement des organismes assurant le service public de l'emploi, tels que France Travail, les Missions locales et Cap emploi en France (0,2 % du PIB en moyenne en Europe).

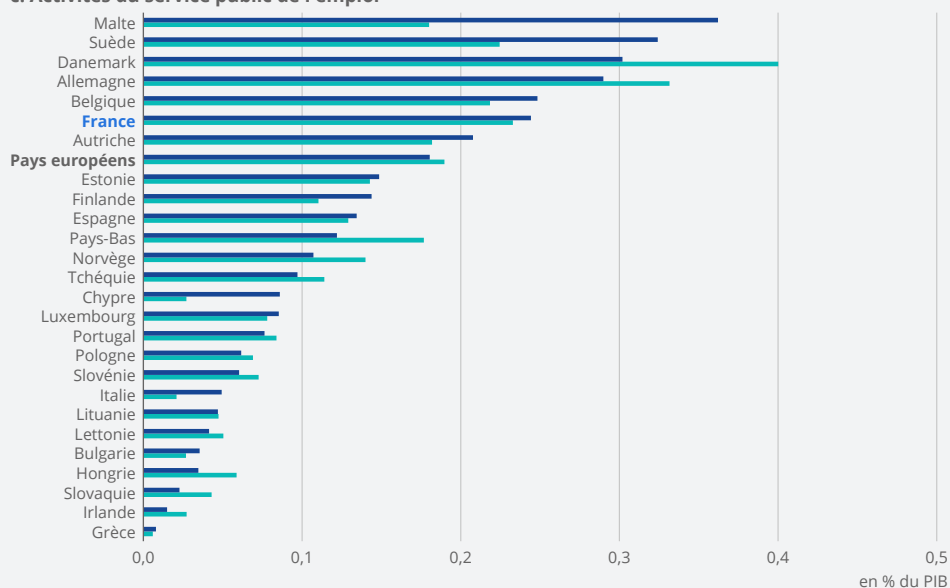
► **2. Dépenses associées aux politiques du marché de travail (PMT) en 2019 et 2023, par pays et par type d'intervention**



b. Mesures actives (hors alternance)



c. Activités du service public de l'emploi



Lecture : En 2023, la France consacre 1,7 % de son PIB aux dépenses de soutien au revenu, en baisse de 0,3 point par rapport à 2019 (2,0 %). Les dépenses liées aux mesures actives (hors alternance) représentent 0,5 % du PIB en 2023, contre 0,4 % en 2019. Enfin, les dépenses relatives aux activités du service public de l'emploi s'élèvent à 0,2 % du PIB en 2023, un niveau stable par rapport à 2019 (0,2 %).

Champ : Dépenses des politiques du marché du travail, hors alternance. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

Source : Base PMT, Commission européenne (extraction janvier 2026) ; traitement Dares.

L'Espagne et la France en tête pour les dépenses de soutien au revenu

Les dépenses de soutien au revenu regroupent principalement les prestations en espèce visant à compenser la perte de revenu (assurance et assistance chômage, chômage partiel), les transferts sociaux associés² ainsi que les prestations de préretraite accordées pour des raisons liées au marché du travail³. Elles constituent le premier poste de dépenses des politiques du marché du travail des pays européens : 1,0 % de leur PIB en moyenne. La France se distingue par un effort nettement supérieur à la moyenne, majoritairement porté par l'aide au retour à l'emploi (ARE)⁴. Elle se place avec l'Espagne dans le duo de tête, à 1,7 % du PIB en 2023. Entre 2019 et 2023, la France a fortement réduit ces dépenses de soutien, de 0,3 point de PIB, à l'instar des Pays-Bas et de la Belgique, tandis que l'Espagne les a augmentées (+0,2 point).

En 2023, les mesures actives (hors alternance) constituent le deuxième poste de dépenses en France (0,5 % de PIB) comme en moyenne européenne (0,3 %). La France se place au sixième rang européen derrière notamment trois pays nordiques : le Danemark (1,1 % du PIB), la Finlande (0,7 %) et la Suède (0,6 %). Alors que la tendance européenne est marquée par une baisse des dépenses actives en euros constants entre 2019 et 2023 (-2 % en moyenne), la France se distingue par une augmentation de ses dépenses actives sur cette période (+7 %), portée notamment par le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) [Bucher, Terraz, 2025]. Cette hausse est tirée par l'augmentation de la dépense moyenne française par **personne sans emploi souhaitant travailler**, alors même que leur nombre a diminué de 4 % sur la période [Insee, 2026].

Les dépenses consacrées aux activités du service public de l'emploi constituent le dernier poste dans la plupart des pays observés. La France y consacre 0,2 % du PIB en 2023, de même que la moyenne européenne, des niveaux inchangés entre 2019 et 2023.

La France axe ses mesures actives principalement sur la formation professionnelle

En 2023, en France comme en moyenne au sein de l'Europe, la formation professionnelle constitue le premier levier financier des mesures actives (hors alternance) ► **figure 3**. Elle devance les dépenses en faveur de l'emploi protégé et adapté⁵, c'est-à-dire les mesures visant l'insertion professionnelle des personnes reconnues en situation de handicap, et les emplois aidés. Ces derniers recouvrent les emplois bénéficiant d'une aide publique (hors allègements généraux, dispositifs sectoriels, aides ciblées vers des territoires et apprentissage)⁶. Cette aide publique peut prendre la forme d'aides à la création d'entreprise, telles que les exonérations d'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) en France, ainsi que d'incitations à l'emploi et de créations directes d'emploi. La distinction entre incitations et créations directes tient principalement au niveau d'intensité de l'aide publique.

Derrière cette hiérarchie commune entre catégories de dépenses, certains pays font des choix plus marqués. La France privilégie fortement la formation professionnelle avec un effort de 0,3 % de PIB, tout comme l'Autriche (0,4 %) et la Finlande (0,3 %), contre 0,1 % en moyenne européenne. À l'inverse, plusieurs pays situés dans le nord de l'Europe se distinguent par leur investissement en faveur des personnes reconnues en situation de handicap, en particulier le Danemark (0,9 % du PIB, soit 0,8 point de plus que la France), ainsi que les Pays-Bas (0,3 %) et la Suède (0,2 %). Cette dernière se singularise aussi par le poids des incitations à l'emploi (0,3 %).

² En France, il s'agit des transferts du Fonds de solidarité vieillesse vers les régimes de retraite de sécurité sociale, au titre du financement d'avantages vieillesse non contributifs relevant de la solidarité nationale. Ces transferts sont pris en compte pour des raisons de comparabilité avec les autres pays européens.

³ En France, les préretraites amiante par exemple ne sont pas incluses, étant liées à une maladie professionnelle.

⁴ En France, les dépenses de soutien au revenu se décomposent en montants bruts d'ARE versés par l'Unédic (1,1 % du PIB en 2023), transferts sociaux (0,4 %), allocation de solidarité spécifique (ASS) (0,1 %) et autres allocations (activité partielle, travailleurs indépendants, allocation de sécurisation professionnelle, allocation dans le cadre d'un contrat d'engagement jeune etc.) (0,1 %). Elles ne comprennent pas le revenu de solidarité active (RSA), considéré par la Commission européenne comme hors champ des politiques de l'emploi car faisant partie des politiques sociales. Elles ne prennent pas non plus en compte la prime d'activité, qui est considérée comme une politique de l'emploi non ciblée spécifiquement sur des groupes en difficulté sur le marché du travail dans le cadre défini par la Commission européenne.

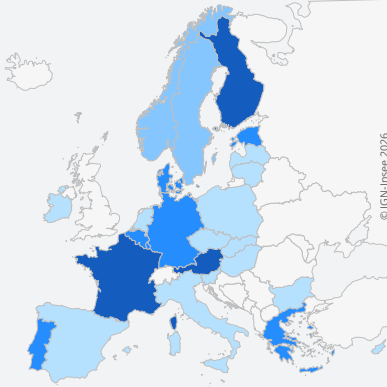
⁵ Établissements et services d'accompagnement par le travail, entreprises adaptées et activités de l'Agefiph en France notamment.

⁶ Le champ est différent de la fiche sur les emplois aidés qui comprend l'apprentissage et les aides ciblées vers les territoires.

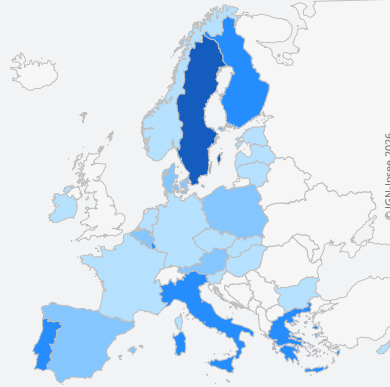
► 3. Dépenses associées aux mesures actives en 2023, par pays



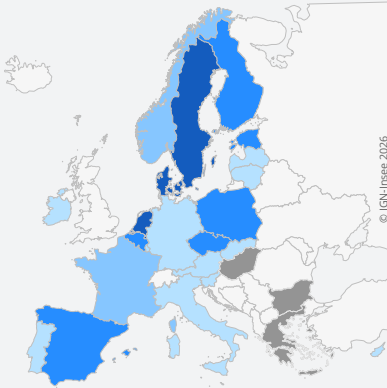
a. Formation professionnelle



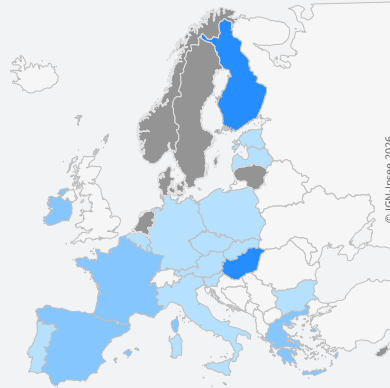
b. Incitations à l'emploi



c. Emploi protégé et adapté



d. Créations directes d'emploi



nr : information non renseignée, elle peut correspondre à des dépenses nulles ou à une information non disponible, il n'est pas possible de différencier les deux.

Note : Les aides à la création d'entreprise étant inférieures à 0,1 % du PIB, à l'exception de l'Espagne (0,1 %), elles ne sont pas affichées dans cette figure.

Lecture : En 2023, la France consacre 0,1 % de son PIB à l'emploi protégé et adapté, soit un niveau semblable à la moyenne des pays européens (0,1 %) ; le Danemark y consacre 0,9 % de son PIB.

Champ : Mesures actives des politiques du marché du travail, hors alternance et aides au maintien dans l'emploi. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

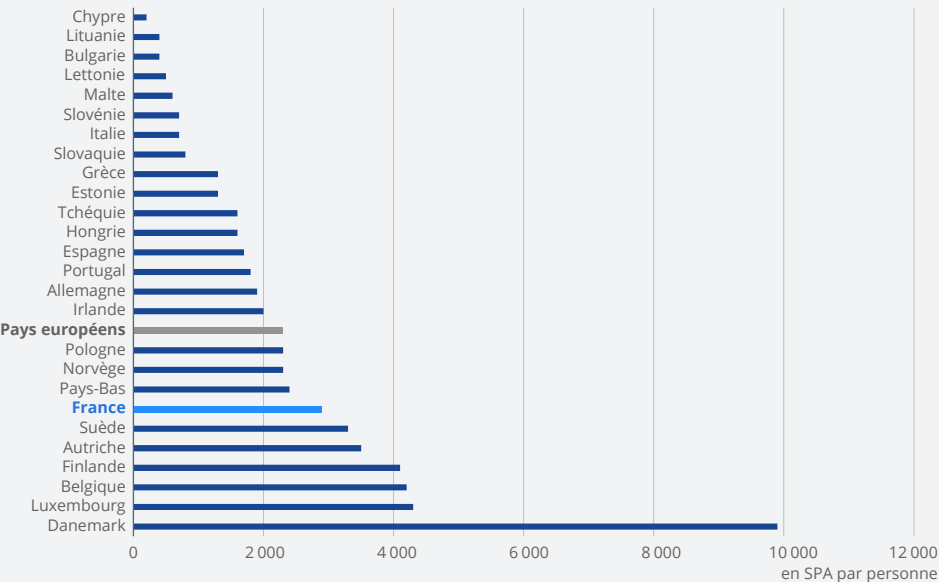
Source : Base PMT, Commission européenne (extraction janvier 2026) ; traitement Dares.

Rapportées au nombre de personnes souhaitant travailler, les dépenses actives françaises sont supérieures à la moyenne européenne

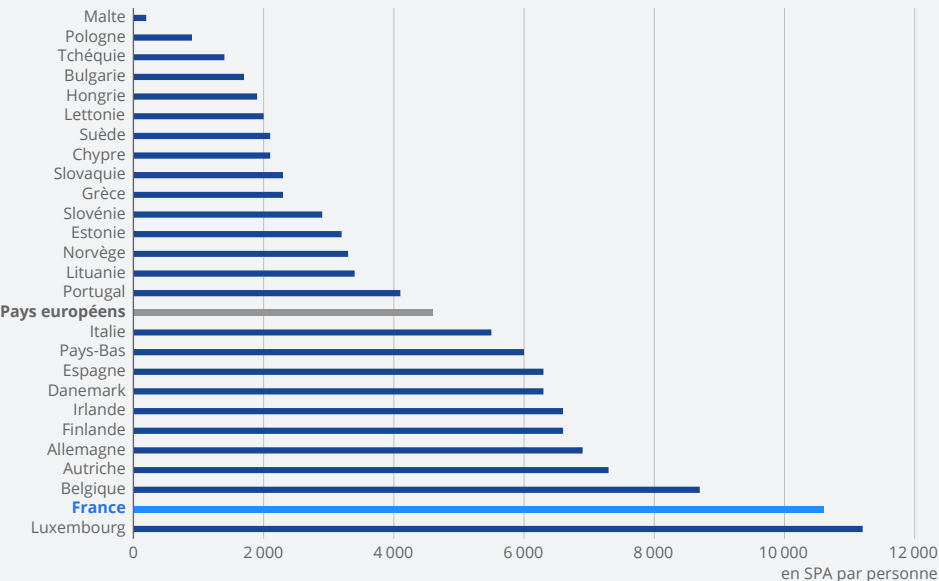
Rapportées au nombre de personnes sans emploi qui souhaitent travailler ► **encadré**, les dépenses françaises consacrées aux mesures actives atteignent 2 900 **standards de pouvoir d'achat (SPA)** par personne et placent la France au-dessus de la moyenne européenne (2 300 SPA par personne), aux côtés des pays d'Europe du Nord ► **figure 4**.

► 4. Dépense moyenne par personne sans emploi souhaitant travailler en 2023, par pays

a. Consacrée aux mesures actives



b. Consacrée aux mesures de soutien



Note : Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays.

Lecture : En 2023, la France consacre 2 900 SPA par personne souhaitant travailler à des mesures actives, et 10 600 SPA par personne souhaitant travailler à des mesures de soutien au revenu.

Champ : Mesures actives et de soutien au revenu des politiques du marché du travail, hors alternance. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

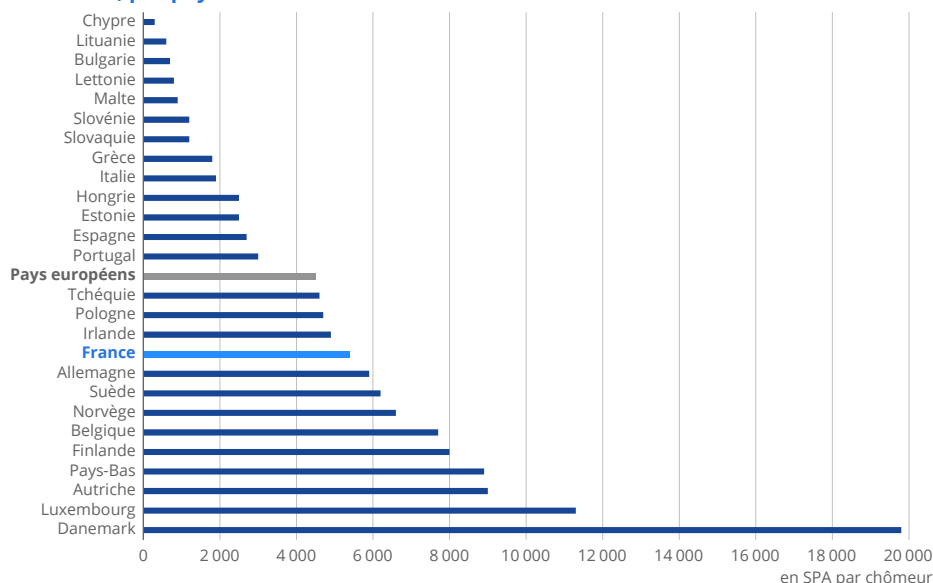
Sources : Base PMT, Commission européenne (extraction janvier 2026) ; enquêtes européennes Forces de travail, Eurostat (extraction avril 2025) ; traitement Dares.

► Encadré – Le classement des pays selon leurs dépenses rapportées à une population varie selon la référence retenue

La population cible des politiques du marché du travail dépend du type et des caractéristiques des dispositifs mis en œuvre dans chaque pays. Elle n'est pas facilement mesurable ni comparable d'un pays à l'autre. Le nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler, utilisé par la Commission européenne, permet de mesurer de manière uniforme la taille de la population ciblée par les politiques du marché du travail dans chaque pays. Le nombre de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une autre option. Ce dernier est plus restreint que le nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler car il exclut les personnes qui souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi ou ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, c'est-à-dire les personnes appartenant à ce qu'on appelle en France le **halo autour du chômage**.

Rapportée aux chômeurs au sens du BIT, la dépense pour les mesures actives en France atteint 5 400 SPA par personne en 2023, soit le dixième rang européen ► **figure A**, alors qu'elle est au septième rang lorsque la dépense est rapportée à l'ensemble des personnes sans emploi souhaitant travailler. Dans la population en âge de travailler, les parts de chômeurs au sens du BIT et de personnes sans emploi souhaitant travailler sont, en France, proches de la moyenne européenne (5,5 % de chômage et 4,6 % de halo en 2023) ► **figure B**. Les pays où les chômeurs au sens du BIT sont moins nombreux que les personnes situées dans le halo sont mieux classés au niveau européen lorsque la population cible se limite aux chômeurs. Par exemple, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Norvège remontent dans le classement avec des niveaux de dépenses proches ou supérieurs à celui de la France, lorsqu'elles sont rapportées au nombre de chômeurs au sens du BIT. Les pays avec une part de chômage élevée et un halo plus limité, comme l'Espagne ou la Grèce, conservent le même bas niveau de classement des dépenses par bénéficiaire, que la population cible intègre le halo autour du chômage ou non.

A. Dépense moyenne consacrée aux mesures actives par chômeur au sens du BIT en 2023, par pays



Note : Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays.

Lecture : En 2023, la France consacre 5 400 SPA par chômeur au sens du BIT à des mesures actives.

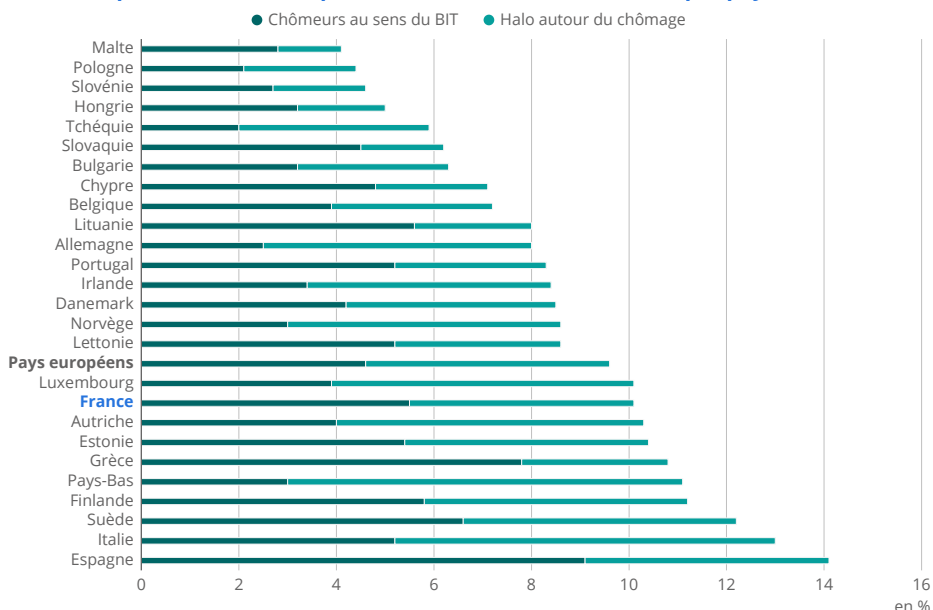
Champ : Mesures actives des politiques du marché du travail, hors alternance et maintien dans l'emploi. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

Sources : Base PMT, Commission européenne (extraction janvier 2026) ; enquêtes européennes Forces de travail, Eurostat, (extraction avril 2025) ; traitement Dares.





B. Part de personnes sans emploi souhaitant travailler en 2023, par pays



Note : Le périmètre du halo français retenu par Eurostat n'incluant pas Mayotte (4,6 % en 2023), il diffère très légèrement du celui mesuré par l'Insee (4,7 %).

Lecture : En France en 2023, en moyenne, 5,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du BIT ; 4,6 % sont dans le halo autour du chômage.

Champ : Personnes âgées de 15 à 64 ans. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

Source : Enquêtes européennes Forces de travail, Eurostat (extraction avril 2025) ; traitement Dares.

Le Danemark se distingue nettement, avec 9 900 SPA de dépense par personne sans emploi souhaitant travailler, soit plus de trois fois le niveau français. Viennent ensuite des pays à forte intensité de dépense rapportée au nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler : le Luxembourg, la Belgique et la Finlande, avec une dépense comprise entre 4 100 et 4 300 SPA par personne.

L'effort consacré aux mesures de soutien au revenu rapporté au nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler place la France au deuxième rang européen avec 10 600 SPA par personne, derrière le Luxembourg (11 200 SPA) et nettement au-dessus de la moyenne européenne (4 600 SPA). Le niveau de l'Espagne (6 300 SPA) est inférieur à celui de la France, alors qu'en part de PIB, leurs niveaux de dépenses de soutien sont équivalents.

Ces dépenses, incluant notamment des transferts sociaux qui représentent en France un quart de ce poste, sont plus larges que les seules indemnités du chômage et sont rapportées à une population cible plus étendue que les chômeurs indemnisés. Cette mesure estime l'investissement des pays au regard du besoin potentiel, et non l'indemnisation moyenne par bénéficiaire. ●

Autrice :

Makiko Morel (Dares)

► Sources

La base de données annuelle **Politiques du marché du travail (PMT)**, initialement développée par Eurostat en 1997 puis transférée à la direction générale Emploi de la Commission européenne (CE) à partir de 2014, est alimentée par 28 pays : les États membres de l'Union européenne (hors Royaume-Uni depuis 2012) ainsi que la Norvège, sur la base d'un accord informel de coopération.

Les indicateurs PMT alimentent le Cadre commun d'évaluation, outil analytique de la CE utilisé pour le suivi des lignes directrices pour l'emploi lors du Semestre européen.

► Méthodes

Pour assurer la comparabilité internationale des données, la base Politiques du marché du travail (PMT) est collectée selon une méthodologie commune dans l'ensemble des pays [Commission européenne, 2018]. L'analyse présentée ici s'appuie sur les catégories de dépenses définies dans cette méthodologie. En particulier, l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi y est comptabilisé dans les activités du service public de l'emploi, et non avec les mesures actives. Ces dernières se caractérisent par le fait que l'activité principale des participants n'est pas la recherche d'emploi mais, par exemple, la formation professionnelle ou l'acquisition d'une expérience professionnelle dans le cadre d'un emploi aidé. Ainsi les mesures actives ne recouvrent pas l'ensemble de ce qui est usuellement considéré comme les politiques actives du marché du travail. Les allocations versées dans le cadre d'un parcours d'accompagnement, par exemple le contrat d'engagement jeunes, sont incluses dans les mesures de soutien au revenu, en tant que prestation en espèces. En revanche, les allocations et rémunérations versées dans le cadre d'une formation professionnelle sont comptabilisées dans les mesures actives.

Deux modifications sont apportées aux catégories définies par la Commission européenne (CE). Bien qu'incluses en totalité dans la **figure 1** pour fournir une vue d'ensemble, les mesures actives sont ensuite présentées hors dépenses d'alternance, en raison de difficultés de comparabilité identifiées par la CE. Les aides financières au maintien dans l'emploi, proches de l'activité partielle sous forme subventionnée, sont exclues des mesures actives et rattachées aux mesures de soutien au revenu.

► Définitions

Les **personnes sans emploi souhaitant travailler** regroupent les chômeurs au sens du BIT et le halo autour du chômage.

Le **standard de pouvoir d'achat (SPA)** est une unité monétaire artificielle permettant de neutraliser les différences de niveaux de prix entre pays. Elle est obtenue en divisant les montants en prix courants par les parités de pouvoir d'achat.

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non. Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail. Il se distingue du concept de force de travail potentielle supplémentaire, utilisé usuellement en comparaison internationale [Bessone et al., 2016], plus restreint car il exclut les personnes souhaitant travailler qui n'ont pas effectué de démarche active et ne sont pas disponibles.

► Pour en savoir plus

- Bessone A.-J., Cabannes P.-Y., Marrakchi A., « Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Bucher A., Terraz I., « Plan d'investissement dans les compétences : un programme d'ampleur évalué par un dispositif inédit », in Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- Commission européenne, « *Labour market policies (LMP) in the European Union in 2022* », Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, août 2025.
- Commission européenne, « *Labour market policy statistics – Methodology 2018* », Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, 2018.
- Insee, Fiche, « Emplois aidés », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2026.
- Insee, « Activité, emploi et chômage en 2025 et en séries longues », Insee Résultats, mai 2026.